

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
N°2024-01003

Convocation : 16/01/2024 affichée le 16/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : M. JARRY Daniel — Josiane MIO BERTOLO - Evelyne DESCHAMPS — Fabrice CLARY - Marie CALMON-LAGARRIGUE— Fabrice CLARY— Jean-Marc LAVIALE —Liliane RESSEGUIER— Julian GOMEZ— Sylvie LOUIS – Sylvia BAQUE - Evelyne CRABOL – Benoît JURASCHEK

Absents : - Olivier TAURAND – Jean Jacque BOUSQUET – Liliane RESSEGUIER

Secrétaire de séance : Fabrice Clary.

Objet : Augmentation des heures du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 28 h/semaine à 30h / semaine

Le Maire informe le conseil municipal que pour le bon fonctionnement du groupe scolaire il est nécessaire d'augmenter les heures du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (actuellement occupé par Mme POUCH Delphine).

En effet ce poste a été créé pour 28h / semaine, Mr le Maire propose de l'augmenter de 2 heures hebdomadaire soit un passage à 30 h / semaine à compter du 01/04/2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

AR Préfecture

046-214601379-20240125-202401003-DE
Reçu le 30/01/2024

DECIDE

d'adopter la proposition du Maire,

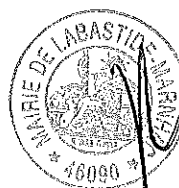
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à LABASTIDE-MARNHAC

Le 25 janvier 2024

LE MAIRE



- Publié le : 30.01.2024.....